



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



23074501

31 MAI 2023

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe**

N° d'entreprise : **0758 685 993**

Nom

(en entier) : **BLEUE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Square des Latins 41 boîte 3 - 1050 Ixelles**

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 18 avril 2023

Première résolution

Le conseil d'administration décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

Rue Gachard 88 boîte 14 à 1050 Ixelles.

L'article 2, alinéa 2 des statuts de la société dispose que le siège de la société peut être transféré en tout endroit de langue française en Belgique ou dans la Région de Bruxelles Capitale, par simple décision du conseil d'administration.

Cette décision prend effet à compter du 20 avril 2023.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de donner mandat à la SRL CLAES, VERBURGH dont le siège social est établi Boulevard du Jubilé 71/3 à 1080 Bruxelles et à ses mandataires ou préposés, en particulier Monsieur Nicolas Jorion, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales découlant du présent acte notamment auprès du Moniteur belge en ce compris la signature des documents de la publication des décisions prises par ce conseil d'administration.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).